

# MAIRIE DE LAPALUD



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 31 août 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un août à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,*

**Secrétaire de séance : Madame Sylvie BONIFACY**

**Etaient présents** : FLAUGERE Hervé, SOUVETON Anne-Marie, GUARINOS Jean-Marc, BONIFACY Sylvie, BOUCK Philippe, MISERERE Gérard, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, HAMMER Laurence, KERBRAT Isabelle, AIOSA Fabrice, SAUVADE Sandrine, ZENDRINI Mercedes, MOREL Stéphane, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, SBABTI Samira.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

SAUVADON Césarine ayant donné procuration à SOUVETON Anne-Marie

CALEGARI Virginie ayant donné procuration à BONIFACY Sylvie

SARDO Nicolas ayant donné procuration à HAMMER Laurence

PARET Frank ayant donné procuration à SAUVADE Sandrine

AMAYA Y RIOS Estelle ayant donné procuration à GRAPIN Jean-Louis

**Absents excusés** : CARPENTRAS Henri, OLERON Sophie, SOLEILHAC Aline, DEFFES Jean-Marc

*Arrivée :*

*-18 h 47 : Arrivée de ZENDRINI Mercedes, après la minute de silence*

*-18 h 49 : Arrivée de SBABTI Samira après l'installation de la nouvelle conseillère municipale*

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence pour Madame Alexandrine FRAISSE, décédée récemment. Madame FRAISSE fut conseillère municipale de 2008 à 2014, puis Adjointe au Maire et Vice-présidente du CCAS jusqu'en 2020 et conseillère municipale de 2020 à juillet 2023.

Ainsi que Monsieur VIENNE Thierry, Ancien Combattant, adhérent au Souvenir Français, Madame HUGOUVIEUX Hélène et M MAS Patrick.

## ORDRE DU JOUR

	<u>Rapporteur</u>
1. Élection du Secrétaire de Séance.	M. le Maire
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.	M. le Maire
3. Modification du tableau des effectifs – Créations de postes pour avancements de grade.	M. BOUCK
4. Rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) – Séance du 18 juillet 2023.	M. GUARINOS
5. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la CCRLP auprès de la Commune de LAPALUD.	Mme SOUVETON
6. Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) – Participation financière de la Commune – Appel de fonds 2023.	Mme BONIFACY
7. Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) – Participation financière de la Commune – Appel de fonds 2023.	Mme BONIFACY
8. Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 03 juillet 2023 au 24 août 2023.	M. le Maire

-----

## **INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

*Suite au décès de Madame Alexandrine FRAISSE, Conseillère Municipale de Lapalud, Monsieur le Maire a adressé un courrier recommandé AR 1A 196 027 9880 2 en date du 08/08/2023 à Madame Christelle MOUZON, en qualité de suivante sur la liste « Agir Ensemble pour Lapalud », recouvrant ainsi la qualité de Conseillère Municipale.*

*Par lettre en date du 11 août 2023 déposée en mairie le 11/08/2023, Madame Christelle MOUZON a refusé de siéger au Conseil Municipal. Cette information a été transmise le 14/08/2023 à Madame la Préfète de Vaucluse, conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Suite à la démission de Madame Christelle MOUZON, Monsieur le Maire a adressé un courrier recommandé AR 1A 204 493 7764 8 le 14/08/2023 à Monsieur Michel MARTINI, en qualité de suivant sur la liste « Agir Ensemble pour Lapalud », recouvrant ainsi la qualité de Conseiller Municipal.*

*Par lettre recommandée AR 1B 015 209 8825 0 datée du 18 août 2023 reçu en mairie le 23/08/2023, Monsieur Michel MARTINI a refusé de siéger au Conseil Municipal. Cette information a été transmise le 23/08/2023 à Madame la Préfète de Vaucluse, conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Suite à la démission de Monsieur Michel MARTINI, Monsieur le Maire a adressé un courrier recommandé AR 1A 204 493 7760 0 le 23/08/2023 à Madame Nadine MAZOYER, en qualité de suivante sur la liste « Agir Ensemble pour Lapalud », recouvrant ainsi la qualité de Conseillère Municipale.*

*Par lettre daté du 24 août 2023 reçu par mail le 24/08/2023, Madame Nadine MAZOYER a refusé de siéger au Conseil Municipal. Cette information a été transmise le 24/08/2023 à Madame la Préfète de Vaucluse, conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Suite à la démission de Madame Nadine MAZOYER, Monsieur le Maire a adressé un courrier recommandé AR 1A 204 493 7762 4 le 24/08/2023 à Monsieur Joseph PUERTAS, en qualité de suivant sur la liste « Agir Ensemble pour Lapalud », recouvrant ainsi la qualité de Conseiller Municipal.*

*Par lettre daté du 25 août 2023 déposé à l'accueil de la mairie le 28/08/2023, Monsieur Joseph PUERTAS a refusé de siéger au Conseil Municipal. Cette information a été transmise le 28/08/2023 à Madame la Préfète de Vaucluse, conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Suite à la démission de Monsieur Joseph PUERTAS, Monsieur le Maire a adressé un courrier recommandé AR 1A 204 493 7766 2 le 28/08/2023 à Madame Sophie OLERON, en qualité de suivante sur la liste « Agir Ensemble pour Lapalud », recouvrant ainsi la qualité de Conseillère Municipale. Madame Sophie OLERON a été convoquée à cette séance du Conseil Municipal du 31/08/2023 par un envoi du dossier le 28/08/2023 (par lettre recommandée et par mail). Cette convocation a été envoyée sur conseil de la Préfecture qui nous a indiqué, je cite : « Dans l'hypothèse où la démission d'un conseiller municipal intervient après que la convocation lui ait été adressée, une nouvelle convocation devra être adressée au suivant de liste. Son remplacement consécutif à une démission peut dans le cas d'espèce être assimilé à un cas d'urgence pouvant justifier la convocation du remplaçant dans le délai réduit d'un jour franc prévu à l'article L. 2121-12 du CGCT. » Cette information est confirmée par l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 décembre 2001 n° 235438.*

*Il est procédé à l'installation de Madame Sophie OLERON, comme nouvelle Conseillère Municipale.*

### **1. DÉLIBÉRATION n° 055-2023 - Election du Secrétaire de Séance.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
- **DESIGNE** Madame Sylvie BONIFACY secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 18</i>	<i>Pouvoir : 05</i>	<i>Total : 23</i>	<i>Exprimés : 23</i>
<i>Voix pour : 23</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

### **2. DÉLIBÉRATION n° 056-2023 - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.

Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 18</i>	<i>Pouvoir : 05</i>	<i>Total : 23</i>	<i>Exprimés : 23</i>
<i>Voix pour : 23</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

### **3. DÉLIBÉRATION n° 057-2023 - Modification du tableau des effectifs – Créations de postes pour avancements de grade.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

-**DECIDE** de créer à compter du 01/10/2023 :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 1 poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet

-**DECIDE** de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel joint à la présente délibération.

-**DIT** que les crédits seront inscrits au budget communal et prélevé sur le Chapitre 012 – Frais de personnel.

Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 18</i>	<i>Pouvoir : 05</i>	<i>Total : 23</i>	<i>Exprimés : 23</i>
<i>Voix pour : 23</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

### **4. DÉLIBÉRATION n° 058-2023 - Rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) – Séance du 18 juillet 2023.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) du 18/07/2023, annexé à la présente délibération,  
**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 18</i>	<i>Pouvoir : 05</i>	<i>Total : 23</i>	<i>Exprimés : 23</i>
<i>Voix pour : 23</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

**5. DÉLIBÉRATION n° 059-2023 – Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la CCRLP auprès de la Commune de LAPALUD.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la CCRLP auprès de la Commune de Lapalud du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 sur la période scolaire pour assurer la surveillance des enfants pendant le temps méridien, annexée à la présente délibération.  
**- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 18</i>	<i>Pouvoir : 05</i>	<i>Total : 23</i>	<i>Exprimés : 23</i>
<i>Voix pour : 23</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

**6. DÉLIBÉRATION n° 060-2023 - Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) – Participation financière de la Commune – Appel de fonds 2023.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE** la participation financière de la Commune au Fonds d'Aide aux Jeunes au titre de l'année 2023 fixée à 0,10 € par habitant, soit une participation de 0,10 x 3921 habitants = 392,10 €.  
**- DIT** que les crédits sont prévus au Budget 2023.

Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 18</i>	<i>Pouvoir : 05</i>	<i>Total : 23</i>	<i>Exprimés : 23</i>
<i>Voix pour : 23</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

**7. DÉLIBÉRATION n° 061-2023 - Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) – Participation financière de la Commune – Appel de fonds 2023.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE** la participation financière 2023 de la Commune au Fonds de Solidarité pour le volet « logement » à hauteur de 0,1068 € par habitant, soit une participation de 0,1068 x 3921 habitants = 418,76 euros.  
**- DIT** que les crédits sont prévus au Budget 2023.

Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 18</i>	<i>Pouvoir : 05</i>	<i>Total : 23</i>	<i>Exprimés : 23</i>
<i>Voix pour : 23</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

## 8. DÉLIBÉRATION n° 062-2023 - Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 03 juillet 2023 au 24 août 2023.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 47-020 du 25/09/2020.

Date	Numéro	Désignation
11/07/2023	DEC-2023-073	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1580 - 71 Lot. Le Parc des Cigales - 84840 LAPALUD - Appartenant M. ARNAUDIN Rémy
11/07/2023	DEC-2023-074	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section B 984 - 22 Lot. La Verrière - 84840 LAPALUD Appartenant à Melle PICHANCOURT Célia - et M. MANGO Clément
13/07/2023	DEC-2023-075	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section A 1339 - 03 Lot. Les Frères Marseille - 84840 LAPALUD Appartenant à M. Mme DUPLAN Christophe et Patricia
20/07/2023	DEC-2023-076	Approbation du contrat d'utilisation et d'assistance des progiciels AIGA
24/07/2023	DEC-2023-077	Approbation de la convention de formation BSB « Formation Brevet de Surveillant de Baignade » avec L'AFSA 84
26/07/2023	DEC-2023-078	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section A 921 - 988 Chemin des Aubépines - 84840 LAPALUD - Appartenant à M. BOUAICH Adil
01/08/2023	DEC-2023-079	Vente de concession terrain dans le cimetière communal de Lapalud - Demandeur : M. BONZI Daniel - Réf dossier :23-21 - Identification : BONZI - Emplacement N° : C-C-0019
02/08/2023	DEC-2023-080	Attribution du Marché n° 2023-02 « Travaux de reprise de 8 concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon au cimetière de Lapalud »
02/08/2023	DEC-2023-081	Vente de concession terrain dans le cimetière communal de Lapalud - Demandeur : Monsieur FIOL Lionel - Référence dossier : 23-865 - Identification : FIOL - Emplacement N° : C-0-0653
04/08/2023	DEC-2023-082	Demande de subvention auprès de la MSA Alpes-Vaucluse - Achat d'une piscine pour l'accueil de loisirs
14/08/2023	DEC-2023-083	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1846 - E 1850 – E 1829 – E 1833 - 16 A - Rue des Orfèvres - 84840 LAPALUD - Appartenant à la SARL MENKA
21/08/2023	DEC-2023-084	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section A 382 – A 1424 - 2239 Route de Saint Paul - 84840 LAPALUD - Appartenant à la SCI ROMY
21/08/2023	DEC-2023-085	Cession de gré à gré d'un véhicule Renault Express immatriculé 9888VT84
23/08/2023	DEC-2023-086	Demandeur : Mme DELANNOY Michèle Vve VIENNE - Réf dossier : 23-866 – Identification : DELANNOY-VIENNE -Emplacement N° : C-2-0715

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-PREND ACTE** des décisions signées par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire.

Présents : 18

Pouvoir : 05

Total : 23

La séance est levée à 19 h 05

Hervé FLAUGERE  
Maire de LAPALUD